

# Les agents de l'Etat : évolutions entre 1990 et 2000

Aline Pauron et Dominique Quarré  
division Exploitation des fichiers administratifs, Insee

**L**a Fonction publique de l'Etat regroupe les ministères civils, le ministère de la Défense, les lycées et collèges, La Poste et la plupart des établissements publics nationaux (hors EDF, GDF, la RATP, la SNCF...). Fin 2000, elle compte 3,1 millions d'agents, titulaires, contractuels, et en emplois aidés. En dix ans, ses effectifs ont augmenté de 10 %, et de 8 % en équivalents temps plein. Cette hausse concerne essentiellement les domaines de l'éducation et de la sécurité, où de nombreux emplois jeunes ont été créés. Les effectifs des établissements publics se sont accrus de 36 % entre 1990 et 2000, hors « emplois aidés » ; ce sont les principaux bénéficiaires des créations ou des redéploiements d'emplois.

La qualification des agents de l'Etat s'est élevée au fil du temps, sous l'effet des revalorisations d'emplois et des nouveaux recrutements : la catégorie hiérarchique A représente 40,8 % des agents en 2000, hors « emplois aidés », contre 29,5 % en 1990. Les emplois à temps partiel ont continué de se développer : fin 2000, un quart des femmes, désormais plus nombreuses que les hommes, travaillent à temps partiel.

Au 31 décembre 2000, 1,89 million d'agents titulaires et non titulaires travaillent dans les ministères civils, y compris outre-mer et à l'étranger. La fonction publique de l'Etat inclut également 412 000 civils et militaires au ministère de la Défense, 300 000 salariés de la Poste, 350 000 agents des établissements publics, dont 100 000 dans les établissements locaux d'enseignement (lycées, collèges...), et les 149 000 enseignants de l'enseignement scolaire privé sous contrat rémunérés directement par l'Etat (tableau 1). Les salariés de France Télécom, désormais société de droit privé partiellement privatisée, ne sont pas pris en compte.

Entre 1990 et 2000, les effectifs de la fonction publique de l'Etat ont augmenté de 10 %, soit 279 000 personnes supplémentaires. Cependant, compte tenu du travail à temps partiel, la croissance des effectifs convertis en équivalents temps plein est ramenée à 219 000, soit + 8 % en dix ans. Celle des agents sous statut de fonctionnaires civils est encore moindre : 101 000 en dix ans (+ 6,6%), réduite à 85 000 en équivalents temps plein (+ 4,5%).

Cette hausse s'explique en partie par les *emplois aidés* destinés à favoriser l'insertion professionnelle : embauche à partir de 1991 de *contrats emploi solidarité* à mi-temps dans les établissements publics (23 000 en 1992, 56 000 en 1996, moins ensuite) ; puis, à partir de 1997, recrutement d'*emplois jeunes* à temps complet, essentiellement dans la Police Nationale (14 000) et dans les établissements publics d'enseignement du second degré (65 000). De nombreux emplois de titulaires ou de contractuels ont également été créés dans les services de l'Etat, l'enseignement privé sous contrat et les établissements publics nationaux.

## L'Etat renforce les effectifs dans la sécurité

Si le nombre des agents des ministères civils a augmenté de 7,9 % en dix ans, c'est dans le secteur de la sécurité intérieure que les créations d'emploi ont été proportionnellement les plus fortes : + 24,4 % au ministère de la Justice et + 17,3 % au ministère de l'Intérieur. Le ministère de la Justice a accru ses effectifs de 13 400 agents entre 1990 et 2000, dont 5 400 dans les services pénitentiaires et 5 300 dans les services judiciaires. Il s'agit en majorité de personnels spécialisés : magistrats, greffiers, conseillers d'insertion et de probation, surveillants de prisons, éducateurs. Dans les services de protection judiciaire de la jeunesse, les effectifs ont augmenté de 1 800 personnes. Le ministère de l'Intérieur compte 27 600 agents de plus sur 10 ans, dont 18 600 dans la Police nationale et 9 100 dans les services de l'administration territoriale (préfectures, sécurité civile, ...). Outre les « adjoints de sécurité » (emplois jeunes), 4 000 nouveaux gardiens de la paix ont renforcé les effectifs de police, ainsi que de nombreux ingénieurs et techniciens dans la police scientifique.

INSEE  
PREMIERE

Pour avoir une plus exacte mesure de l'effort en matière de sécurité intérieure, il faudrait ajouter à ces effectifs ceux de la gendarmerie qui dépend du ministère de la Défense (+ 4 700 officiers et sous-officiers en dix ans), ainsi que les policiers municipaux relevant des collectivités territoriales (+12 000 de 1994 à 1999).

### L'éducation reste la première fonction de l'Etat

Le ministère de l'Education nationale, avec les deux ministères qui lui sont liés ou rattachés fin 2000, Recherche et technologie et Jeunesse et Sports, emploie 1,2 million de salariés en 2000, soit près des deux tiers des effectifs des ministères civils. Pour obtenir la fonction Education-formation, il faut ajouter l'enseignement privé sous contrat, l'enseignement agricole, les établissements publics nationaux ou locaux de l'Education nationale, les écoles relevant d'autres ministères (culture, équipement, industrie, défense...) et les écoles de fonctionnaires. La fonction Education-formation représente alors la moitié des emplois de l'Etat, pris cette fois au sens large. Les établissements du second degré ont été transférés, avant 1990, aux Régions et Départements, mais l'Etat reste l'employeur ou le payeur de la quasi-totalité de leurs personnels, soit directement par des crédits budgétaires, soit indirectement par des subventions aux établissements.

Au 31 décembre 2000, l'enseignement primaire représente 27 % du personnel de l'Education nationale, contre 53 % pour le secondaire et 12 % pour le supérieur ; le reste se répartit entre l'administration centrale, les services académiques et rectoraux, la formation des enseignants, les bibliothèques, le sport extra-scolaire... De 1990 à 2000, les effectifs des ministères de l'Education, de la Jeunesse et de la Recherche ont augmenté de 109 800, hors emplois sur budgets propres d'établissements. La progression concerne surtout l'enseignement secondaire (+ 65 500) et l'enseignement supérieur et recherche (+ 45 200).

### De nombreux mouvements dans les établissements publics

Les effectifs des établissements publics ont fortement augmenté ces dix dernières années. Ils sont passés de 188 500 à environ 256 000 (+ 36 %), hors emplois aidés mis à la charge des budgets des collèges, lycées, universités, en contre-

partie de subventions de l'Etat. Mais cette augmentation est due pour une part à une proportion de temps partiel bien plus forte que dans l'Etat stricto sensu. Elle s'explique aussi largement par les redéploiements d'emplois des ministères vers les établissements publics. Tantôt ceux-ci existaient préalablement sous ce statut, mais leurs activités se sont accrues ; c'est le cas des *écoles normales d'instituteurs* transformées en *instituts universitaires de formation des maîtres*, de la *bibliothèque nationale* en *bibliothèque nationale de France* ; tantôt ce sont d'anciens services de l'Etat qui ont été

érigés en établissements autonomes : *Agence de l'enseignement français à l'étranger*, *Météo France*, *musée du Louvre* ; tantôt enfin il s'agit d'organismes nouveaux, tels que les agences françaises de la Santé ou les agences régionales d'hospitalisation.

### Des transformations aussi dans les « P et T »

Deux « exploitants publics », la Poste et France Télécom, ont été créés en 1991 par la loi du 2 juillet 1990. Avant cette

#### 1 Les effectifs de la Fonction publique de l'Etat au 31 décembre en Métropole, DOM-TOM et étranger

Services	Effectifs en milliers			Effectifs EQTP <sup>1</sup>	
	1990	1998	2000 p	1990	2000 p
I- Services civils de l'Etat	1 752,0	1 859,2	1 890,1	1 667,9	1 786,1
Education nationale, Jeunesse et sports, Recherche	1 098,6	1 181,4	1 208,4	1 049,2	1 145,9
Enseignement primaire	317,2	322,0	326,6	309,8	315,2
Enseignement secondaire	578,0	629,8	643,4	546,7	606,1
Enseignement supérieur et recherche	99,7	139,3	144,8	96,1	137,9
Formation initiale ou extra-scolaire	46,7	32,0	34,5	45,0	33,3
Administration générale et divers	57,1	58,3	59,0	51,7	53,3
Economie, Finances et Industrie	211,7	208,3	202,7	195,1	186,1
dont Services déconcentrés des Impôts et Douanes	118,6	113,8	110,4	107,3	100,9
Services déconcentrés du Trésor	61,4	63,6	62,5	57,6	56,9
Intérieur, Dom-Tom	160,2	182,0	187,8	157,4	180,3
dont Police nationale	124,6	135,9	143,2	123,4	141,5
Administration territoriale	29,1	38,8	38,2	27,5	32,6
Equipelement et logement, Transports et Mer	122,7	118,0	117,5	118,1	112,3
Justice	54,8	65,2	68,2	52,1	64,1
dont Services judiciaires	24,2	28,0	29,5	22,7	26,9
Services pénitentiaires	21,0	25,9	26,4	20,4	25,8
Protection judiciaire de la jeunesse	5,7	6,9	7,6	5,3	7,0
Agriculture	34,2	37,8	38,0	30,6	33,8
dont Enseignement agricole	14,2	17,4	18,2	13,1	16,7
Santé, Affaires sociales, Travail-Emploi	27,3	29,4	30,6	24,6	27,8
dont Services déconcentrés de l'action sanitaire et sociale	15,1	15,9	16,5	13,2	14,8
Affaires étrangères et Coopération	26,0	19,3	19,2	25,3	18,8
Culture	13,3	14,6	14,7	12,5	14,2
Services du Premier Ministre	3,1	3,0	3,1	3,0	2,8
II- Ministère de la Défense et Anciens combattants	416,9	411,8	412,3	414,7	409,9
Civils non ouvriers	49,9	43,8	43,8	48,5	42,1
Ouvriers d'Etat	68,6	49,8	50,4	67,8	49,7
Militaires (non compris appelés)	298,4	318,1	318,1	298,4	318,1
<b>Total : Ensemble Etat (I+II)</b>	<b>2 168,9</b>	<b>2 270,9</b>	<b>2 302,4</b>	<b>2 082,6</b>	<b>2 196,1</b>
III- Enseignement privé sous contrat	132,1	147,7	149,1	121,0	135,9
IV- Etablissements publics nationaux (2)	188,5	336,0	350,3	170,5	288,0
dont Emplois aidés : CES, CEC, Emplois jeunes (3)	-	83,0	94,2	-	69,1
Enseignement	36,7	75,6	77,0	27,8	54,4
Recherche	78,0	79,3	80,0	74,8	75,4
Autres Etablissements	73,9	98,0	99,2	67,9	89,1
V- Exploitant public : La Poste	334,8	301,4	301,1	306,6	279,4
<b>Total général (I à V)</b>	<b>2 824,4</b>	<b>3 056,0</b>	<b>3 103,0</b>	<b>2 680,7</b>	<b>2 899,3</b>

p : provisoire

1. EQTP : Effectifs convertis en équivalent temps plein.

2. Non compris les entreprises publiques : SNCF, EDF-GDF, RATP, Aéroports de Paris... mais y compris les établissements publics locaux d'enseignement.

3. Non isolés en 1990 mais d'effectif très faible.

Source : Fichiers de paie des agents de l'Etat, Insee.

réforme, les Postes et Télécommunications étaient un budget annexe de l'Etat. En 1996, France Télécom a été transformée en société anonyme de droit privé, les salariés gardant leur statut de fonctionnaire s'ils l'étaient auparavant. A partir de 1997, son capital a été ouvert à plusieurs reprises, de sorte qu'à la fin 2000 la part de l'Etat n'était plus que de 56 %. L'appellation exploitant public ne s'applique donc plus qu'à la Poste. De ce fait, les effectifs de France Télécom n'ont pas été repris ici, tant en 1990 qu'en 2000. Si les effectifs totaux de France Télécom ont baissé en dix ans de 10 000, sur un total voisin de 150 000, ceux ayant le statut de fonctionnaire ont diminué du double environ.

De même, la baisse des effectifs de la Poste entre 1990 et 2000 s'est accompagnée d'un changement progressif dans le statut des personnels : moins de fonctionnaires et plus de personnels recrutés sur convention collective de droit privé. Néanmoins plus des trois quarts des postiers sont toujours fonctionnaires ; c'est pourquoi l'ensemble des salariés de la Poste, qu'ils soient de droit public ou de droit privé, restent inclus dans la Fonction publique de l'Etat.

### Davantage de cadres

Entre 1990 et 2000, la structure des agents par catégorie statutaire a été

modifiée vers le haut par les différentes mesures concernant l'emploi public et les recrutements plus nombreux de personnels plus qualifiés (transformations d'emplois et nouveaux emplois). La première manifestation de cette élévation est la disparition de la catégorie la plus basse, D, d'abord en droit puis en fait. Le poids de la catégorie hiérarchique la plus élevée, A, a nettement progressé : elle représente 40,8 % de l'ensemble des fonctionnaires civils et militaires en 2000 contre 29,5 % en 1990. Dans la catégorie C (et D en 1990), les effectifs des agents titulaires et non titulaires ont diminué de 87 000 sur la décennie ; malgré les passages de C en B, ceux de catégorie B ont diminué de 136 700 durant la même période. Les « emplois aidés » ne sont pas assimilés aux catégories existantes, cependant, de par leurs niveaux de formation et d'emploi, ils seraient en majorité soit en C soit en B. La catégorie sociale des « cadres et professions intellectuelles supérieures » a vu ses effectifs doubler en 10 ans : fin 2000, elle constitue plus du tiers de la Fonction publique d'Etat (en incluant les professeurs des écoles et les PEGC hors classe, dont les carrières indiciaires sont alignées sur celles des certifiés). Au sein des employés, agents techniques et ouvriers, la part des agents « qualifiés » (adjoints administratifs ou adjoints techniques, maîtres-ouvriers) s'est élevée

au détriment des autres agents (administratifs, anciens agents ou auxiliaires de bureau et de service).

Parallèlement aux plans d'amélioration des carrières de fonctionnaires, plusieurs plans de titularisation et de résorption de l'emploi précaire se sont succédés depuis 1990, comme au cours des années antérieures. Ces plans ont surtout concerné les agents des ministères, en raison de nombreux facteurs : transferts, emplois aidés dans les établissements publics... Ainsi, le nombre des contractuels des ministères a diminué de 26,7 % et celui des ouvriers d'Etat de 23,8 %, 15 000 d'entre eux étant passés dans l'entreprise nationale des armements terrestres (GIAT). Cependant, en 2000, un quart des agents de la Fonction publique d'Etat ne sont pas fonctionnaires. Une autre réforme a eu des effets de même nature : la suppression du service national et la professionnalisation des armées. Mais elle est trop récente pour que ses conséquences, très importantes, puissent être appréhendées en l'état actuel des résultats disponibles.

### Plus de temps partiel, et de femmes

Depuis l'ordonnance de 1982 en faveur du service à temps partiel des fonctionnaires, aux taux librement choisis de 50 % à 90 %, celui-ci n'a cessé de progresser. Entre 1990 et 2000, le nombre des titulaires de l'Etat à temps partiel a augmenté de 76 000. Mais le plus souvent, ils sont embauchés à temps incomplet ou occasionnellement. Fin 2000, 38,3 % des non-titulaires travaillaient à temps partiel, contre 11,5 % chez les titulaires civils, les militaires étant toujours à temps complet. Convertis en équivalents temps plein, les effectifs des non-titulaires ont baissé en 10 ans de 3,3 % dans les ministères, mais augmenté, y compris les emplois aidés, de 16,6 % dans l'ensemble « Etat », alors que la hausse est de 21,3 % pour les effectifs réels.

Le développement du temps partiel est aussi une conséquence induite par la féminisation de la Fonction publique. En 2000, le nombre des femmes dépasse légèrement celui des hommes dans l'ensemble « Etat », comprenant la Défense et la Poste qui restent pourtant majoritairement masculines. En dix ans, les emplois occupés par des femmes ont augmenté de 225 000 et de seulement 53 500 pour les hommes. Fin 2000, les agents de l'Etat sont âgés en moyenne de 40,6 ans, soit un an et demi de plus

## 2 Effectifs des agents de l'Etat par sexe, statut et catégorie

	1990			2000 p		
	Effectif	% temps partiel	Age moyen	Effectif	% temps partiel	Age moyen
<b>Statut</b>						
Titulaires	2 197 959	7,2	39,9	2 343 123	10,0	41,6
<i>dont Civils</i>	1 921 656	8,2	40,8	2 022 789	11,5	42,9
<i>Militaires</i>	276 303		33,6	320 334		33,9
Non titulaires	626 444	27,2	36,4	759 833	38,3	37,3
<i>dont Civils</i>	599 074	28,4	37,0	758 210	38,4	37,4
<i>Militaires (1)</i>	27 370		22,3	1 623		25,3
<b>Sexe</b>						
Hommes	1 471 230	4,5	39,0	1 524 707	8,2	40,4
Femmes	1 353 173	19,4	39,2	1 578 249	25,4	40,8
<b>Catégorie statutaire (2)</b>						
A	822 632	9,8	41,6	1 206 914	11,9	42,3
B	962 473	8,6	37,8	825 767	14,7	39,8
C + D	1 017 229	14,8	38,5	930 290	20,1	40,5
Emplois aidés				109 837	47,0	30,3
Inconnue	22 069	62,1	32,3	30 148	71,7	34,6
<b>Ensemble</b>	2 824 403	11,6	39,1	3 102 956	16,9	40,6

p : provisoire

1. En 1990, engagés pendant la durée légale, appelés servant en coopération et, au delà de la durée légale, militaires de grades inférieurs à caporal chef. L'âge n'est pas toujours renseigné pour les militaires.

En 2000, effectif résiduel des appelés servant en coopération ou assistance technique ; les militaires de grades inférieurs à caporal chef sont classés avec les titulaires.

2. Ou niveau hiérarchique d'assimilation.

Source : Fichiers de paie des agents de l'Etat, Insee.

### 3 Les effectifs des agents de l'Etat en région au 31 décembre

	2000			1990
	Effectifs réels	Effectifs en ETP	Taux d'adm. *	Taux d'adm. *
<b>Métropole et DOM</b>	<b>3 042 649</b>	<b>2 839 694</b>	<b>47,0</b>	<b>44,8</b>
Alsace	79 565	73 494	42,1	42,0
Aquitaine	142 047	132 552	45,4	43,9
Auvergne	67 237	62 431	47,7	45,9
Bourgogne	77 789	72 225	44,8	42,3
Bretagne	154 522	144 746	49,6	50,0
Centre	116 018	108 902	44,5	42,4
Champagne-Ardenne	71 954	67 587	50,3	45,6
Corse	17 424	16 646	63,8	56,8
Franche-Comté	55 536	51 425	45,9	42,5
Ile de France	677 123	638 054	58,1	56,8
Languedoc-Roussillon	108 530	100 122	43,3	41,8
Limousin	37 399	34 862	49,0	45,9
Lorraine	124 669	116 490	50,4	46,9
Midi-Pyrénées	135 385	125 174	48,8	46,0
Nord, Pas-de-Calais	173 468	160 928	40,2	35,9
Basse-Normandie	65 786	60 672	42,5	40,9
Haute-Normandie	75 118	70 112	39,2	36,0
Pays de la Loire	132 817	121 861	37,6	36,5
Picardie	78 789	73 277	39,3	35,9
Poitou-Charentes	78 144	73 058	44,4	42,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	238 412	224 830	49,6	47,2
Rhône-Alpes	250 591	230 020	40,5	38,6
Départements d'outre mer	84 326	80 228	47,9	40,1

\* Le taux d'administration est défini comme le rapport entre les effectifs des agents de l'Etat calculés en équivalents temps plein et la population totale régionale.

Source : Fichiers de paye des agents de l'Etat, Insee.

que dix ans auparavant, et ce vieillissement devrait s'accroître.

#### Fort taux d'administration en Ile-de-France et en Corse

Entre 1990 et 2000, la croissance des effectifs employés dans la Fonction publique d'Etat a été plus forte que celle de la population. Le taux d'administration nationale, défini comme le rapport entre les effectifs d'Etat convertis en équivalents temps plein et la population, a augmenté de 2,2 points. Il se situe à 47 unités pour 1000 habitants au 31 décembre 2000.

Les disparités régionales sont fortes. Deux régions se détachent de la moyenne nationale : l'Ile-de-France (58,1) et la Corse (63,8). Elles sont suivies de trois groupes de régions : deux dans l'Est (Lorraine, Champagne-Ardenne), deux

dans le Sud (Provence - Alpes - Côte d'Azur, Midi-Pyrénées) et deux dans l'Ouest (Bretagne, Limousin). Cette dispersion reflète l'impact des services à compétence nationale ou supra-régionale, inégalement implantés sur le territoire, mais elle résulte aussi d'autres facteurs, en particulier aux évolutions démographiques et économiques.

#### Définitions

Par référence au «statut général de la Fonction publique», la Fonction publique d'Etat rassemble les ministères civils et la Défense (constituant l'Etat au sens strict), les établissements publics nationaux administratifs, les lycées et collèges publics (établissements locaux d'enseignement), ainsi que certains établissements «industriels ou commerciaux» et la Poste, seul organisme «exploitant public» depuis que France Télécom est devenue «société

anonyme». Les établissements exclus (SNCF, RATP, EDF-GDF, Aéroport de Paris, ...) relèvent d'autres statuts ou des conventions collectives. Inversement, sont inclus par extension les enseignants des établissements privés sous contrat parce qu'ils sont payés directement par l'Etat, mais non les autres personnels. De même, ne sont pas compris les personnels non enseignants des écoles publiques, parce qu'ils sont salariés des communes.

La Fonction publique d'Etat est l'une des trois composantes de la Fonction publique en général, à côté de la «territoriale» et de l'«hospitalière», l'ensemble dépassant 5,7 millions de personnes.

Dans le périmètre ainsi défini, les agents de la Fonction publique d'Etat - dits pour simplifier «agents de l'Etat» - sont pris en compte quel que soit leur statut personnel, y compris des agents de droit privé, tels que les personnes embauchés dans le cadre d'un Contrat emploi-solidarité, ou d'un emploi jeune de l'Education Nationale. Les emplois jeunes de la Police Nationale, payés par le ministère de l'Intérieur, sont de *droit public*.

L'INSEE recense les agents de l'Etat à partir des principaux fichiers de paie des administrations. Ce dispositif est complété par une enquête auprès de l'ensemble des services et des établissements. Cette enquête, effectuée les années paires, vise à recueillir des informations sur certaines catégories de personnel non inclus dans les fichiers de paie, comme certains vacataires, certains intermittents et la majorité des salariés des établissements publics.

Les résultats ont été établis à partir d'une exploitation des fichiers de paie de 1990 à 2000. Les effectifs comptabilisés sont ceux en fonction au 31 décembre. Ils comprennent les personnels en congé de longue durée rémunéré, mais non ceux de fin d'activité. Les résultats de l'année 2000 sont provisoires. En particulier, pour la Défense et les établissements publics, les effectifs - sauf rares exceptions - sont ceux de 1998.

#### Bibliographie

« Les agents de l'Etat au 31 décembre 1998 », D. Quarré, *Insee Résultats*, série Emploi-Revenus, n°174-175, mai 2001. Pour 1990 : *Insee Résultats*, même série, n°52-53. Le rapport mars 2001-mars 2002 établi par le ministère de la Fonction publique est disponible en ligne sur le site de La Documentation Française.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

#### BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris cedex 12  
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2002

Abonnement annuel =  70 € (France)  87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**Direction Générale :**  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
**Directeur de la publication :**  
Paul Champsaur  
**Rédacteur en chef :**  
Daniel Temam  
**Rédacteurs :** J.-W. Angel,  
R. Baktavatsalou, C. Dulon,  
A.-C. Morin, B. Ouvré  
**Maquette :** T.Pécheux  
Code Sage IP02865  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 2002

